



Le 31 mai 2024

La Mission Locale Bassin Thiernois et les agences d'emploi s'engagent en faveur de l'emploi des jeunes

Pour permettre aux jeunes un accès plus facile à l'emploi, la Mission Locale Bassin Thiernois, AKTO et 9 agences d'emploi ont signé des conventions de partenariat le 30 mai 2024, destinées à accompagner les jeunes dans leur parcours professionnel. Ces conventions sont la déclinaison locale de l'accord-cadre national signé le 25 novembre 2021 par la DGEFP, Prism'emploi, l'Union Nationale des Missions Locales, AKTO, le FPETT (Fonds professionnel pour l'Emploi dans le Travail Temporaire) et le FASTT (Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire). Cette démarche s'inscrit globalement dans le dispositif « Mission Jeunes » porté par la branche du travail temporaire. L'objectif est de développer le partenariat entre les réseaux des agences d'emploi et des Missions Locales afin d'être au plus près des besoins des jeunes.

ACCOMPAGNER LES JEUNES DE LA MISSION LOCALE DU BASSIN THIERNOIS À ACCÉDER À L'EMPLOI

- La Mission locale Bassin thiernois intervient sur un périmètre de 45 communes regroupant 60 525 habitants sur un bassin majoritairement industriel et fortement marqué par la tradition coutelière. La demande d'emploi des jeunes est fragile et a connu une augmentation de +0,8% au 4^{ème} trimestre 2023, pour s'établir à une augmentation +5% sur un an au 1^{er} trimestre 2024¹. Le territoire recense 1 529 jeunes NEET de moins de 26 ans².
- L'Objectif du partenariat est de favoriser l'accès des jeunes à l'emploi, leur permettre de découvrir de nouveaux métiers, de rencontrer de potentiels employeurs, d'accéder à une première expérience professionnelle grâce aux missions d'intérim.
- Pour cela, la mission locale combine les missions d'intérim, la formation, et si besoin un accompagnement renforcé.

¹ Source Observatoire de l'emploi ARA, 1^{er} trimestre 2024.

² Source INSEE, populations légales des communes en vigueur au 1^{er} janvier 2024.

DES AIDES CONCRETES POUR S'INSERER DURABLEMENT SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

- Les solutions apportées par le FASTT : une mutuelle santé, une garantie prévoyance dès la première heure de travail, des services de location de véhicules, des garanties d'accès au logement, des solutions de garde d'enfants, des solutions budgétaires pour un achat.
- Démarche lancée en 2014 par un accord national renouvelé en 2018 puis en 2021 et dont la déclinaison opérationnelle est assurée par AKTO.
- L'engagement des agences d'emploi a pour objectif d'identifier les attentes et besoins des bénéficiaires sur les différents postes de travail, tout en favorisant une proximité entre les jeunes et les entreprises du bassin d'emploi concerné. Les agences d'emploi réalisent durant les missions, un suivi continu et proposent une médiation aux jeunes bénéficiaires à la fin de leur contrat.

CHIFFRES CLES MISSION LOCALE DU BASSIN THIernoIS

- 1 361 jeunes en contact en 2023
- 1 055 jeunes accompagnés en 2023
- 314 jeunes nouvellement inscrits en 2023
- 701 contrats de travail ont été signés en 2023 dont 275 missions d'intérim

CHIFFRES CLES DE L'ACTIVITE DES AGENCES D'EMPLOI EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

- 116 629 salariés intérimaires en équivalent temps plein soit 14,1 % de l'emploi intérimaire national.
- 1 696 agences d'emploi sur le territoire.
- L'évolution de l'emploi intérimaire est de -2,4 % au mois de mars 2024 par rapport au même mois de l'année précédente (*source : Baromètre Prism'emploi*).

« Nous nous réjouissons de la poursuite du déploiement du dispositif Mission Jeunes en vigueur depuis 2016 au sein de notre Mission Locale. Les partenariats que nous avons signés vont aider les jeunes du territoire à s'intégrer plus facilement sur le marché du travail. Nous mettrons en œuvre toutes nos compétences garantir la réussite de notre collaboration avec les acteurs du secteur du travail temporaire, pour assurer aux jeunes, une insertion professionnelle durable », **déclare Stéphane RODIER, Président de la Mission locale Bassin Thiernois.**

« Nous sommes ravis de collaborer avec la Mission locale Bassin Thiernois pour faciliter l'insertion des jeunes dans le monde du travail. L'intérim permet la découverte de nombreux métiers, au travers d'expériences professionnelles variées. Ces conventions permettront aux jeunes d'acquérir des compétences diverses, facilitant leur intégration dans la vie active », déclare **Philippe Giraud, Président de Prism'emploi Auvergne-Rhône-Alpes.**

Liste des agences d'emploi signataires des conventions : **Acto intérim, Actyva intérim, Cdm intérim, Crit, Manpower, Optineris, Randstad, Sponsor RH, Val d'Allier intérim**



Les signataires des conventions

Contacts presse :

Lili GOSNET - lili.gosnet@omnicomprgroup.com - 06 77 79 18 89
Victor MORELLE - victor.morelle@omnicomprgroup.com - 06 18 83 59 55
Myriam MOUTARDE - myriam.moutarde@akto.fr - 06 62 88 54 36
Isabelle DUMAS - i.dumas@mission-locale-thiers.com – 06 81 90 80 84

À propos de Prism'emploi :

Prism'emploi – Professionnels du recrutement et de l'intérim – est l'organisation professionnelle, qui regroupe plus de 600 enseignes représentant 90% du chiffre d'affaires de la profession. 10 000 agences d'emploi et 30 000 salariés permanents sont présents sur l'ensemble du territoire. www.prismemploi.eu
- @Prismemploi

À propos d'AKTO :

AKTO est l'opérateur de compétences de 27 branches professionnelles des secteurs des services, qu'il appuie pour faire face aux enjeux de transformation environnementale, digitale et sociale. A l'appui de la stratégie de chaque branche sur les sujets de qualification, de formation et d'emploi, AKTO éclaire et guide les entreprises, les salariés et jeunes actifs sur les métiers et emplois d'aujourd'hui et de demain. Sa position au cœur de l'écosystème lui permet de partager la vision prospective de ses 27 branches avec l'ensemble de ses parties prenantes sur le territoire national (en métropole et outre-mer), afin d'opérer des synergies entre les acteurs de la formation professionnelle.

AKTO accompagne 327 000 entreprises, parmi lesquelles 87% de TPE et 3,6 Millions de salariés. En 2022, plus de 617 000 salariés ont bénéficié d'une formation et plus de 127 000 personnes sont entrées en alternance. AKTO emploie plus de 1 000 salariés sur tout le territoire en métropole et dans les DROM dans lesquels AKTO a délégation de service pour 2 OPCO : Atlas et Opco 2i. AKTO est également OPCO unique dans les territoires de Mayotte, Saint Barthélemy et Saint-Martin. A Saint-Pierre et Miquelon, AKTO assure la gestion des fonds de la formation. www.akto.fr

À propos la Mission Locale Bassin Thiernois :

Dans le cadre de la mission de service public pour l'emploi, à l'échelon territorial de proximité pour les jeunes, la Mission locale Bassin thiernois a pour objet :

- D'aider les jeunes de 16 à 25 ans révolus à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion professionnelle et sociale en assurant des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement à l'accès à la formation professionnelle et initiale ou continue, ou à un emploi ;
- De favoriser la concertation entre les différents partenaires en vue de renforcer ou compléter les actions conduites, notamment pour les jeunes rencontrant des difficultés particulières d'insertion professionnelle et sociale ;
- De concourir à la mise en œuvre de l'obligation de formation définie par le code de l'éducation ;
- De contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre, dans sa zone de compétence, d'une politique locale concertée d'insertion professionnelle et sociale des jeunes.

Chaque année, plus de 1 000 jeunes bénéficient de cette offre de service et avancent dans leurs projets d'accès à l'emploi et à l'autonomie.

À propos du FPETT

Créé en 1996, à l'initiative des partenaires sociaux de la branche du travail temporaire, le Fonds professionnel pour l'emploi dans le travail temporaire (FPETT) est l'acteur de référence de la sécurisation des parcours et du développement des compétences des salariés intérimaires. Il conçoit et met en œuvre des actions et des ingénieries spécifiques visant à renforcer les compétences et à améliorer l'insertion professionnelle des salariés intérimaires et demandeurs d'emploi, quels que soient leurs niveaux et leurs expériences professionnelles. Ses orientations et ses priorités sont définies par un Conseil d'administration paritaire constitué à parts égales de représentants des organisations représentatives des salariés et de l'organisation représentative des employeurs. Association Loi 1901 à but non lucratif, le FPETT a financé 183 000 actions de formation des intérimaires, grâce aux contributions des entreprises de travail temporaire fixées par accord de branche. Plus d'informations sur www.fpett.fr.

À propos du FASTT

Association paritaire créée en 1992, le FASTT conçoit et met en œuvre, pour l'ensemble des salariés intérimaires, des aides, des services et des solutions pour faciliter leur vie quotidienne et sécuriser leur vie professionnelle. Logement, santé, prévention, mobilité, budget, famille, social, le FASTT est la plateforme d'animation de la politique sociale au bénéfice des intérimaires. Le FASTT pilote le régime de complémentaire santé obligatoire des salariés intérimaires, ainsi que le régime de la prévoyance. www.fastt.org